



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

R.P. no. 20 - SO/md

Conversation avec
"le père de l'Europe"

Paris, le 15 mars 1963

CONFIDENTIEL

Monsieur F.T. Wahlen
Conseiller fédéral
Chef du Département politique
Berne

Monsieur le Conseiller fédéral,

Avec ses 74 ans, l'apparence pas solide, et un fil de voix, M. Jean Monnet semble ne pas représenter beaucoup plus qu'un vieux philosophe, qu'on ne vient écouter que pour la valeur intrinsèque que quelques-uns peuvent attribuer à ses idées. Le bruit qu'à la fin du présent septennat du Général de Gaulle, en 1966, il pourrait être présenté comme candidat à la présidence par les partis démocratiques, semble démenti par son aspect.

M. Monnet :

La rupture.

1. La conférence de presse du 14 janvier a fait beaucoup de mal. Elle a tué la confiance entre les partenaires du Marché Commun. Elle est intervenue à un moment important. Les Anglais avaient effectué une conversion, à mon avis, absolument sincère, dans le sens de l'Europe. Ils étaient décidés à jouer le jeu aussi loyalement que n'importe lequel des Six. Comme le dit Raymond Aron dans son article d'aujourd'hui, 12 mars, dans Le Figaro, aucune argumentation ne peut détruire le fait que l'Angleterre fait partie de l'Europe, parce qu'elle est issue de la même civilisation et parce qu'elle appartient à la même famille psychologique.



- 2 -

Le mouvement européen a connu d'autres échecs, même assez graves. Tel le rejet par l'Assemblée Nationale, à Paris, en août 1954, de la Communauté Européenne de Défense (Europäische Verteidigungs-Gemeinschaft). A la longue, rien ne peut arrêter le mouvement européen, parce qu'il va dans le sens de l'histoire, en ce qui concerne du moins les Grandes Puissances européennes. S'il subit un échec dans un secteur, il ne faut pas insister dans cette voie : on mobiliserait inutilement des antagonismes, on les renforcerait. Il faut trouver un autre domaine, différent, dans lequel on peut commencer à établir une petite coopération qui, de fil en aiguille, mènera à une nouvelle relance.

Mais chaque échec a des conséquences capitales, qu'il est inutile de se dissimuler. Si la France, comme ses cinq partenaires, avait accepté en 1954 la CED, il y aurait aujourd'hui un seul uniforme militaire européen. Il n'y aurait pas d'armée allemande. Les problèmes insolubles qui divisent l'occident en ce moment (pouvoir de décision pour la défense atomique autonome européenne ; degré de confiance que peuvent placer dans leur défense les Allemands eux-mêmes, et les partenaires de l'Allemagne ; difficulté des négociations entre Washington et les capitales européennes) n'existeraient pas s'il n'y avait aujourd'hui qu'une armée européenne, comme prévu par la CED en 1954.

L'échec du 14 janvier 1963 entraîne des conséquences très fâcheuses. Ainsi, les Français posent aujourd'hui comme "préalable" à la participation des Six au "Kennedy round", que les cinq partenaires acceptent d'abord à Bruxelles leur proposition, non encore entérinée, pour compléter la politique agricole commune.

Question :

Ce qui étonne un "outsider" est le fait que l'administration américaine ait pu baser sa politique étrangère en Europe (politique militaire atlantique, politique économique dans le cadre du Trade Expansion Act), qu'elle ait pu faire adopter une législation par le Congrès, sur l'hypothèse que le Royaume-Uni entrerait sans difficulté dans le Marché Commun.

Comment le Gouvernement américain a-t-il pu aller aussi loin sans assurer ses arrières, notamment là où il était facile de prévoir qu'il y avait des complexes psychologiques défavorables, à savoir à Paris ?

M. Monnet :

Pour ce qui est, d'abord, du Royaume-Uni, M. Heath, homme que j'apprécie beaucoup, m'a dit à plusieurs reprises qu'il avait demandé, avant l'ouverture de la négociation, et depuis, au Ministre des Affaires Etrangères à Paris, s'il y avait des obstacles à l'adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun, autres que ceux tirés du Traité de Rome. M. Heath m'a dit que M. Couve de Murville lui a répété, à plusieurs reprises, que tout ce que l'Angleterre avait à faire pour assurer son adhésion, était de se conformer à toutes les règles économiques et techniques du Traité de Rome, sans exception. En dehors des problèmes tarifaires, agricoles, etc., issus du Traité de Rome, il n'existait aucun autre préalable à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Le Gouvernement américain a agi de la même manière. M. George Ball m'a personnellement assuré avoir posé la même question, à plusieurs reprises, à M. Couve de Murville, et avoir obtenu, jusqu'à son passage à Paris, en décembre 1962, la même réponse. Le Gouvernement américain était persuadé que l'élargissement qu'il désirait de la CEE ne dépendait que du Royaume-Uni.

M. George Ball a confirmé ce que je dis dans une lettre (publiée), adressée le 15 février 1963 au Sénateur Douglas, "Chairman of the Joint Economic Committee".

On y lit : "Le Gouvernement américain s'était assuré au préalable auprès des six gouvernements du Marché Commun, et en particulier auprès du Gouvernement français, qu'il n'y avait aucun autre préalable à l'adhésion du Royaume-Uni, que la stricte acceptation des règles issues du Traité de Rome."

- 4 -

J'irai même plus loin, et ne vous cacherai pas que, le vendredi 11 janvier, trois jours avant la conférence de presse du Président de la République, M. Couve de Murville m'assurait personnellement, une fois de plus, que tout ce qu'on demandait à l'Angleterre, c'était de se conformer strictement et sans aucune dérogation à la totalité des règles issues du Traité de Rome.

Or la candidature du Royaume-Uni, au cours de la conférence de presse du 14 janvier, a été refusée pour des raisons étrangères au Traité de Rome.

Question :

N'y avait-il pas quand même des indices qui permettaient d'admettre, dès avant le 14 janvier, que du moins le Président de la République et le Chancelier allemand ne souhaitaient pas vraiment l'union avec les Anglais ? N'y avait-il pas des indices qu'ils souhaitaient des difficultés dans la négociation technique, tout en étant conscients, à ce moment-là, que la France et l'Allemagne seules ne pouvaient pas assumer publiquement la responsabilité d'une rebuffade ?

M. Monnet :

Cette attitude était admissible. Il était loisible au Président et au Chancelier de ne pas souhaiter dans leur for intérieur l'adhésion du Royaume-Uni, d'exiger de tirer le maximum des négociateurs anglais en cours de négociation, aussi longtemps qu'ils ne perdaient pas le contact, qui a duré jusqu'au 13 janvier 1963, avec les autres partenaires du Marché Commun. Aussi longtemps qu'on ne se séparait pas de Benelux et de l'Italie, la France et l'Allemagne avaient le droit de se montrer difficiles. Ce que la France n'avait pas le droit de faire, c'était de récuser isolément l'Angleterre, par surprise, pour des raisons étrangères aux problèmes économiques et techniques.

2. Le problème nucléaire.

Question :

Qu'est-ce qui va se passer ?

M. Monnet :

On a subi un échec. La coexistence des Six est presque remise en cause. Dans le domaine politique (entre les Six) l'impasse est totale. Personne ne peut prévoir quand et comment on connaîtra une relance. Elle viendra, parce que personne n'est "anti-européen" en Europe occidentale. Seulement, chacun est "européen" à sa manière. Cela veut dire que les délais seront longs et le démarrage difficile.

Tout est dominé aujourd'hui par la nécessité d'une défense nucléaire relativement autonome des nations européennes. Il s'agit d'un problème diplomatique et psychologique, plus que d'un problème réel, ou d'un problème véritablement militaire. En réalité, la défense atomique des nations européennes est assurée par l'Amérique et par l'Amérique seulement, et cela pendant un bon nombre d'années encore.

Néanmoins, l'amour-propre des nations européennes (le nationalisme européen, si vous voulez), la conscience qu'ont prise d'elles-mêmes les nations européennes, une prospérité et une susceptibilité qui précèdent de dix ans une vraie possibilité d'autonomie militaire, font qu'il faut leur donner cette satisfaction morale d'un appareil politique et militaire permettant l'illusion que l'Europe serait en mesure d'assurer elle-même sa défense nucléaire.

Ce problème doit faire sourire ceux qui voient les choses de haut, et jugent des questions avec réalisme. Mais c'est un de ces problèmes d'opportunité politique, que les hommes d'Etat sont appelés à résoudre.

Il ne connaîtra pas de solution aussi longtemps qu'un seul doigt, et un doigt européen, ne sera autorisé (dans certaines circonstances définies d'avance, d'un commun accord) à presser le bouton qui déclenchera la riposte du

"secteur européen" de la défense atomique occidentale. Ce doit ne peut être que celui d'une autorité politique, dont seront convenues, et qu'auront acceptée, les nations européennes.

On retourne au point de départ. Les pays européens ont besoin d'une autorité politique qui aura, en fait, à prendre des décisions suprêmes. Preuve supplémentaire qu'à la fin du 20ème siècle, pour des raisons techniques, on ne peut se passer d'une autorité politique européenne aux pouvoirs étendus, par la force des choses, dans certains secteurs.

Tout le monde est d'accord pour dire que, pour quelques années encore, la défense atomique de l'Europe peut rester ce qu'elle est aujourd'hui, en fait une défense américaine. Tout le monde est d'accord que la recherche d'une solution remplira les quelques années dont on dispose. Personne ne s'attend à des résultats rapides d'une négociation aussi difficile que celle que vient de commencer M. Livingston Merchant.

L'évolution
du Chancelier.

3.

Question :

Une dernière demande, si elle n'est pas indiscrete. Comment peut-on expliquer que le Chancelier Adenauer, qui a été un de vos disciples, de 1950 à 1960 un des "pères de l'Europe", qui jusqu'il y a deux ans défendait farouchement le Marché Commun, Euratom, la CECA, et leurs Commissions, ait fait depuis une évolution aussi marquante dans le sens de l'Europe gaulliste ?

M. Monnet :

Le Chancelier Adenauer a des mérites historiques immenses. Il aurait pu faire beaucoup de politiques. Il a fait une politique pro-occidentale et pro-européenne, ce dont on ne saurait lui être assez reconnaissant.

C'est un esprit politique, il ne pense pas en termes d'économie. Il a été, à plusieurs reprises, excédé par les prises de position, par les difficultés soulevées par M. Spaak

- 7 -

et M. Luns. Le Comité Fouchet pour "l'Europe politique" était, comme vous le savez, d'inspiration gaulliste. Il recherchait une coopération intergouvernementale, et non supranationale, en politique étrangère. Ce n'était pas l'idée des "Européens", mais c'était un petit pas en avant dans un domaine où l'on n'avait pas fait de progrès. Au cours d'une réunion ministérielle, à Paris, en février 1961, M. Luns a déclaré qu'il s'opposait à la coopération politique proposée par la France parce qu'elle n'était pas supranationale. Ce veto a arrêté les travaux. Après cette séance, le Chancelier est venu me voir. Il était dans une rage folle à l'égard de M. Luns qui retardait les progrès, même imparfaits et partiels, qu'on pouvait faire vers une coopération politique. Pour trop bien faire, M. Luns, plus royaliste que le roi, arrêtait tout.

Lors d'une nouvelle réunion du Comité Cattani, en mai 1962, M. Spaak et M. Luns ont posé un nouveau préalable : ils ne seraient d'accord avec rien aussi longtemps que le Royaume-Uni n'aurait pas adhéré au Marché Commun.

Ces difficultés et ces retards, suscités par Benelux contre les premiers pas d'une coopération politique, expliquent que le Chancelier, fatigué d'attendre les atermoiements belges et hollandais, ait finalement accepté le traité bilatéral franco-allemand du 22 janvier, en vue d'arriver à temps à une étape solennelle, ce qui est assez compréhensible de la part d'un homme de 87 ans qui va prendre sa retraite.

La Suisse.

4. J'expose à M. Monnet la position officielle du Conseil fédéral en matière d'association. Un certain temps pourra s'écouler avant que, dans l'ordre des priorités existant, la Communauté des Six soit prête à s'intéresser véritablement et sincèrement au problème de l'association des neutres. Je voudrais alors lui poser une question,

relative à la phase 1959-1962, qui, à mon sens, n'a plus qu'un intérêt historique et qui ne m'intéresse qu'en tant que telle.

En ce qui me concerne personnellement (en Suisse on ne partage pas cette opinion), je considérais, lors des conversations que j'ai pu avoir entre 1959 et 1962 avec des membres de la Commission, des hauts fonctionnaires, et des représentants permanents à Bruxelles, qu'en fait (d'après mon appréciation personnelle) le désir d'arriver à une association réelle, préférentielle, du type grec, avec les neutres, était nul chez les Six et à la Commission.

Puis-je donc demander si cette position était due à l'un des deux motifs suivants :

a) Les Six désirent créer un vrai Etat, unifié, avec une politique étrangère et une politique militaire homogènes. Si on accorde des dérogations aussi importantes que celles de politique étrangère et de politique militaire à un partenaire, même associé, on affaiblit l'objectif qu'on s'est fixé, à savoir un Etat, une politique étrangère, une politique militaire. Sur le plan politique, les Six sont encore trop faibles pour permettre à trois partenaires associés des dérogations importantes à leur objectif principal.

b) Ou bien ne voulait-on pas accorder une "prime" matérielle à la neutralité. En donnant leur bénédiction à la neutralité de trois pays européens, et leur accordant les mêmes bénéfices matériels qu'aux autres, les "Européens" ont-ils craint d'encourager le neutralisme en Allemagne et en Italie ?

M. Monnet :

Il ne s'est agi, dans le passé, ni de l'une ni de l'autre de ces deux raisons.

J'avais posé moi-même qu'il fallait dépasser l'état d'esprit étroitement national, à Paris comme à Bonn, et dans les autres capitales des Six. Il fallait accepter qu'une autorité, élue sur des bases non nationales (la Commission),

puisse arbitrer des problèmes infra-nationaux, en se situant sur un plan supérieur à l'égoïsme national, en s'inspirant de considérations objectives, scientifiques, et en tenant compte de l'intérêt de tous dans leur ensemble, mais pas de l'intérêt d'un pays.

C'est en dépassant le stade de l'égoïsme national qu'on peut créer des habitudes, des décisions objectives tenant compte de l'intérêt général, et non de l'intérêt spécifique. J'ai établi comme la loi numéro un de la Communauté que celui qui veut participer à notre entreprise doit se soumettre (en ce qui concerne le Marché Commun, dans le domaine économique) à des décisions émanant d'un plan non gouvernemental, de l'Institution supranationale, la Commission.

Mes amis et moi avons considéré comme un test pour l'admission de candidats la question de savoir s'ils acceptent cette loi fondamentale de la Communauté. Si on ne l'impose pas à tout nouvel adhérent, on ne dépassera pas le stade national, ce qui est nécessaire, entre autres, pour solutionner le problème de l'avenir de l'Allemagne, et pour d'autres raisons.

Après les expériences très récentes, je considère cela aujourd'hui un peu sous un autre angle. Je reconnais que, dans ma construction d'alors, j'avais négligé un point fondamental. J'avais oublié que "les Français et les Allemands ne sont pas des démocrates" (sic). Les Français sont républicains, mais ils ne sont pas démocrates. Nous ne pouvons rien faire en Europe sauf par la démocratie. C'est pourquoi, à mon avis, l'adhésion du Royaume-Uni est indispensable. Le système politique britannique est imprégné de démocratie. La construction européenne a besoin de cet esprit, de cette expérience, et de cette tradition.

J'en suis arrivé à me dire que les Scandinaves sont de vrais démocrates, de même que les Suisses, et que nous avons besoin de ces pays si nous voulons avoir une Europe démocratique qui tienne en balance certains ferments présents dans le peuple français et dans le peuple allemand.

- 10 -

Si c'était à recommencer, pour ma part (je ne peux parler qu'en mon seul nom personnel), je ferais aujourd'hui plus de facilités aux Scandinaves et aux Suisses, dans l'intérêt de la Communauté.

Question :

Nous avons toujours pensé que notre expérience de pays s'exprimant dans plusieurs langues, faisant co-exister plusieurs races dans un système véritablement démocratique, pouvait être utile aux Européens. Mais il y a le préalable de notre situation internationale : nous tenons à conserver entière notre neutralité, qui est dans l'intérêt général.

M. Monnet :

Votre neutralité ne gêne pas. Ce qui est nécessaire, c'est que vous acceptiez certaines décisions supra-nationales, par exemple dans certains domaines, les cartels, les transports, ou l'agriculture. Il faut se plier à des critères objectifs, supérieurs aux échelons gouvernementaux.

Mais j'estime aujourd'hui (sous cette condition) que la présence britannique au sein du Marché Commun, et l'association des Scandinaves et des Suisses, participant à des Institutions comme le Parlement Européen, seraient utiles, dans son propre intérêt, à la Communauté Européenne.

Bien entendu, je parle à titre privé. Et il faut d'abord sortir du tunnel, ce qui prendra un certain nombre d'années !

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



A. SOLDATI.